

ANNEXE B**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

Action collective contre Les Frères Maristes, Œuvres Rivat (anciennement connue sous le nom Les Frères Maristes (Iberville)) et Succession de feu Réjean Trudel
C.S. : 750-06-00004-140

Le Formulaire de réclamation et tous les documents à son appui doivent être transmis à l'Adjudicateur des réclamations au **plus tard le** 4 juillet **2024**, soit par courriel, par télécopieur ou par courrier recommandé (attestant de la date de l'envoi) aux coordonnées suivantes :

L'honorable Robert Pidgeon, Adjudicateur des réclamations

Par courriel :

robert.pidgeon@cainlamarre.ca

Par courrier recommandé :

Cain Lamarre
À l'attention de l'honorable Robert Pidgeon
500 Grande Allée Est, Suite 1
Québec, Québec, G1R 2J7

Par télécopieur :

À l'attention de l'honorable Robert Pidgeon (418) 529-9590

À défaut de soumettre votre réclamation dans ce délai, celle-ci sera automatiquement rejetée.

Si vous avez été abusé.e.s physiquement, sexuellement ou psychologiquement par un religieux, un membre ou un employé de la congrégation religieuse connue sous le nom des Frères Maristes, alors que vous fréquentiez ou vous étiez hébergé à la ressource d'hébergement le Patro Lokal à Saint-Hyacinthe entre 1970 et 1986, vous êtes membre de l'action collective (« **Membre** ») et vous pouvez présenter une réclamation en vertu de l'**Entente de règlement**;

Si vous êtes le liquidateur de la succession d'un Membre décédé le ou après le 22 septembre 2011, vous pouvez présenter une réclamation en vertu de l'Entente de règlement (une « **Succession** »);

Je remplis le Formulaire de réclamation :

- Personnellement en ma qualité de Membre
- En ma qualité de liquidateur de la Succession d'un Membre décédé le ou après le 22 septembre 2011

VEUILLEZ VOUS ASSURER DE REMPLIR TOUTES LES SECTIONS

Section A : Renseignements sur le Membre

Prénom

Surnom

Nom de famille

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal

Numéro de téléphone (jour)

Numéro de téléphone cellulaire

Courriel

Si, pour des raisons de confidentialité, il est préférable de ne pas communiquer avec vous aux coordonnées ci-dessus, veuillez indiquer ci-après des coordonnées où il est possible de vous joindre en toute confidentialité :

Sauf indication contraire, si votre réclamation est acceptée, un virement bancaire vous sera transmis. Il est donc nécessaire de joindre un spécimen de chèque au présent formulaire. Si vous préférez recevoir un chèque, le chèque de règlement vous sera

transmis à l'adresse précitée. Si vous souhaitez que le chèque de règlement soit transmis à une autre adresse, veuillez le préciser ici-bas :

Données personnelles du Membre :

État civil : _____

Niveau d'éducation : _____

Travail : _____

Veuillez joindre au Formulaire de réclamation une preuve d'identité :

- Une copie d'une pièce d'identité du Membre (carte d'assurance maladie, permis de conduire, ou passeport) est jointe.

<p>Section B : Renseignement sur la Succession d'un Membre décédé le ou après le 22 septembre 2011 (à remplir uniquement par le liquidateur)</p>

Nom du Membre décédé : _____

Date de naissance : _____

Date de décès : _____

Renseignements personnels sur le **liquidateur** de la Succession d'un Membre décédé :

_____	_____	_____
Prénom	Surnom	Nom de famille

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Adresse

_____	_____	_____
Ville	Province/Territoire	Code postal

_____	_____
Numéro de téléphone (jour)	Numéro de téléphone cellulaire

Courriel

Le liquidateur doit joindre au Formulaire de réclamation les documents suivants :

- Une copie du certificat de décès du Membre décédé le ou après le 22 septembre 2011 ;
- Une copie de la recherche testamentaire auprès du Barreau du Québec ;
- Une copie de la recherche testamentaire auprès de la Chambre des notaires du Québec ;
- Une preuve qu'il est le liquidateur, soit :
 - i. Dans le cas d'un testament notarié : une copie du testament notarié nommant la personne à titre de liquidateur ;
 - ii. Dans le cas d'un testament olographe ou d'un testament fait devant témoin : une copie du testament, le jugement de vérification du tribunal et l'inscription de la désignation du liquidateur au Registre des droits personnels et réels mobiliers ;
 - iii. Le cas échéant, dans le cas d'une succession sans testament : l'inscription de la désignation du liquidateur au Registre des droits personnels et réels mobiliers ;
- Une copie d'une pièce d'identité du liquidateur testamentaire (carte d'assurance maladie, permis de conduire, ou passeport).

Le liquidateur de la Succession d'un Membre décédé le ou après le 22 septembre 2011 doit également remplir les sections C, D, E, F, G, H, I.

Section C : Preuve de fréquentation du Membre
--

1. Est-ce que le Membre a fréquenté ou a été hébergé à la ressource d'hébergement le Patro Lokal à Saint-Hyacinthe, entre 1970 et 1986 ?
 - Oui
 - Non
2. Au meilleur de votre connaissance, veuillez indiquer l'année ou les époques de l'abus/des abus subi(s) par le Membre ?

3. Au meilleur de votre connaissance, veuillez indiquer le(s) nom(s) du religieux, du membre ou de l'employé de la congrégation religieuse connue sous le nom des Frères Maristes ayant perpétré l'abus/des abus sur le Membre.

L'Adjudicateur pourra, s'il le juge nécessaire, demander aux procureurs des Défenderesses une confirmation de la présence du religieux, du membre ou de l'employé de la congrégation religieuse entre les années 1970 et 1986. Cette demande sera transmise en copie aux Procureurs du Groupe et toute réponse devra aussi leur être communiquée en copie.

Si vous ne connaissez pas son/leurs nom(s), veuillez donner toute information pertinente afin de décrire l'/les individu(s) ou préciser leur(s) fonction(s) ou rôle(s) :

4. Une preuve que le Membre a fréquenté ou a été hébergé à la ressource d'hébergement le Patro Lokal à Saint-Hyacinthe est-elle jointe au Formulaire de réclamation ?

- Oui
 Non

Si vous avez répondu « Oui », veuillez préciser en quoi consiste la preuve jointe au Formulaire de réclamation :

S'il est impossible de fournir une telle preuve, veuillez en indiquer les raisons :

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance, veuillez communiquer à l'adresse courriel suivante patrolokal@groupepcj.ca ou par téléphone au (514) 871-2800 à l'attention de Me Francis Arnaud Marcotte, Me Elise Moras ou Me Frédérique Beauvais.

Section D : Description des abus subis par le Membre

Vous devez fournir une description des abus subis par le Membre, incluant :

- a) Une description des types de gestes, des actions, des comportements ou des propos à l'endroit du Membre :
- i. Abus physique : (tels une violence physique, une blessure, l'intoxication, une ecchymose, une fracture, une fessée, une gifle et l'utilisation d'un objet pour frapper);
 - ii. Abus psychologique : (tels la manipulation des émotions, l'isolement social, la modification de la perception, le rabaissement, la menace, l'insulte, le saut d'humeur et le chantage);
 - iii. Abus sexuel : (l'agression sexuelle sans contact physique, tels l'exhibitionnisme ou le voyeurisme, l'agression sexuelle avec contact physique sans pénétration, tels des attouchements sur les organes génitaux ou sur le corps, par-dessus ou par-dessous les vêtements, des baisers ou la masturbation, et l'agression sexuelle avec pénétration, telles la fellation ou la sodomie);
- b) l'endroit où ce/ces abus ont été posés;
- c) la durée et la fréquence de ce/ces abus;
- d) le moment où l'/les abus a/ont été posé(s) et lorsqu'il/ils ont cessé;
- e) les circonstances des abus;
- f) le(s) nom(s), si vous le connaissez, du religieux, du membre ou de l'employé de la congrégation religieuse connue sous le nom des Frères Maristes ayant perpétré l'abus/des abus;

Vous devez joindre un texte tapé à l'ordinateur ou écrit à la main (il est important d'écrire lisiblement). Vous pouvez joindre autant de pages que nécessaire.

Section E : Identification des dommages subis par le Membre
--

Vous devez décrire les dommages, la souffrance et l'impact que l'/les abus physique(s), psychologique(s) et/ou sexuel(s) ont eu sur le Membre.

Par exemple : anxiété, dépression, honte, culpabilité, colère, manque d'estime de soi, difficultés de sommeil, cauchemars, stress post-traumatique, reviviscences, difficultés interpersonnelles, difficultés à faire confiance à autrui, isolement, difficultés au plan sexuel, consommation d'alcool ou de drogues, consultation en centre de désintoxication ou pour les AA, idées noires/idées suicidaires, tentatives de suicide, désordres alimentaires, peur ou intolérance de l'autorité, perte de la foi, incapacité à terminer ses études, difficultés au travail, incapacité à travailler ou à maintenir un emploi stable, dépenses pour frais de thérapie, consommation de médicaments, etc.

Il est recommandé d'élaborer et de personnaliser le texte le plus possible. Voici des questions pouvant guider votre rédaction :

- a) Comment le Membre vit-il les symptômes énumérés plus haut ainsi que tout autre symptôme associés à l'/aux abus ?
- b) Quel impact ont eu les abus sur l'enfance et l'adolescence du Membre ?
- c) Le Membre a-t-il des difficultés dans ses relations personnelles intimes (familiales, amicales ou amoureuses) en raison de l'/des abus ?
- d) Le Membre a-t-il des difficultés avec les personnes en état d'autorité ?
- e) Le Membre a-t-il consulté des professionnels en ressource d'aide (travailleur social, psychologue ou psychiatre) en lien avec l'/les abus ?

Vous devez joindre un texte tapé à l'ordinateur ou écrit à la main (il est important d'écrire lisiblement). Vous pouvez joindre autant de pages que nécessaire.

Section F : Documentation supplémentaire

Si vous souhaitez que l'Adjudicateur considère de la documentation relativement aux dommages que le Membre a subis, vous pouvez la joindre. **Vous n'avez toutefois pas l'obligation de joindre une telle documentation.**

Documentation supplémentaire jointe :

- Oui
- Non

Si oui, je joins :

Section G : Rencontre

La rencontre avec l'Adjudicateur pourra se dérouler en personne ou par visioconférence, au choix de l'Adjudicateur. Si, toutefois, un Membre ou le liquidateur de la Succession d'un Membre décédé n'est pas en mesure d'assister à une rencontre par visioconférence, une rencontre en personne sera organisée avec l'Adjudicateur.

Section H : Transmission

Le Formulaire de réclamation et la documentation à son appui doivent être transmis à l'Adjudicateur aux coordonnées indiquées sur la première page.

La réclamation doit être transmise **au plus tard le** 4 juillet **2024**. Ce délai constitue un délai de rigueur et toute réclamation transmise après cette date limite de réclamation sera rejetée.

Section I : Déclaration

Je déclare solennellement ce qui suit :

- Je déclare que les informations qui sont contenues dans ma réclamation sont véridiques;
- Je confirme que je n'ai jamais donné quittance aux Défenderesses pour une réclamation qui serait autrement visée par la présente Entente de règlement;
- Je confirme, si applicable, que le Membre que je représente à titre de liquidateur de sa succession n'a jamais donné quittance aux Défenderesses pour une réclamation qui serait autrement visée par la présente Entente de règlement;

le tout en sachant que la présente déclaration a la même valeur en droit que si je prêtais serment devant une Cour de justice.

Signature du réclamant

Date

Nous vous demandons de garder une photocopie de votre réclamation complète pour vos dossiers.